

UNE VIE EXISTE EN DEHORS DE BEAUVAIS, CREIL ET COMPIÈGNE



Partout en France, les collectivités locales sont poussées à fusionner entre elles par le gouvernement et plus largement par la Commission européenne. L'avenir serait, nous dit-on, aux communes nouvelles et aux intercommunalités «XXL» qui emboîteraient, vite, le pas des nouvelles régions. Tout ceci au nom de la «compétitivité», de la «réduction des coûts», mais surtout au nom d'une course et d'une concurrence à la subvention publique au cours de laquelle les collectivités de petite taille ou de taille moyenne seraient défavorisées au bénéfice des seules grandes agglomérations. C'est ainsi qu'une fusion avec l'agglomération de Beauvais avait été proposée, en 2015, à la communauté de communes du pays clermontois, sans être soumise au vote, faute de majorité qui lui soit favorable. Fusion qui ne m'avait guère convaincu du fait principal que les politiques pour le clermontois doivent se prendre dans le clermontois, et pas à Beauvais qui aurait mécaniquement «cannibalisé» la décision publique, comme toute agglomération a naturellement tendance à le faire. D'autant qu'il n'y avait ni urgence, ni nécessité légale à fusionner (cf. expression dans le quotidien *Oise Hebdo* en date du 16/12/2015).

La question de la fusion avec le beauvaisis désormais close, le débat sur l'avenir de notre collectivité s'ouvre de nouveau, dans des conditions qu'il convient de saluer. De fait, la possibilité ouverte par le Pays clermontois aux élus communaux de s'exprimer à travers un questionnaire crée les premières conditions d'un riche débat public et pluraliste. Ce débat pose des questions fondamentales : s'agit-il de maintenir les limites actuelles de la communauté de communes ou bien de conclure un partenariat pour l'élargir ? Je crois, pour ce qui me concerne, qu'un élargissement n'est pas, par principe, à refuser. Au contraire, c'est une option qui doit être sérieusement examinée. Toutefois, elle doit être examinée à l'aune des faits suivants : les fusions de collectivités n'ont pas mécaniquement engendré un meilleur service rendu, pour moins de dépenses publiques, bien au contraire. Le résultat des nouvelles grandes régions

en atteste. De fait, fusion ou non, les dépenses demeurent, sans que, mécaniquement, les ressources augmentent ni que les impôts locaux ne diminuent. Les fusions n'y ont rien changé. C'est pourquoi il ne faut pas trop espérer de la fusion car il ne s'agit en aucun cas d'une solution miracle. D'autant que la décision d'accroître la taille démographique des intercommunalités n'a jamais fait l'objet d'une étude objective démontrant que de plus grandes intercommunalités réussissent

«La porte doit être ouverte à toutes les collectivités limitrophes du pays clermontois. Qu'il s'agisse du Plateau picard ou de la Vallée dorée, deux territoires dont beaucoup d'élus aspirent, comme les clermontois, à l'indépendance vis-à-vis des blocs urbains.»

mieux que les autres. Ainsi, considérer *a priori* qu'en matière de gestion territoriale tout ce qui est grand fonctionne mieux, est loin d'être une évidence.

Si la fusion n'est pas une recette miracle, elle peut toutefois répondre, en partie, à l'évolution du paysage intercommunal départemental. Elle peut même être un atout si l'on souhaite affirmer qu'il existe une vie en dehors des trois blocs urbains que sont Creil, Compiègne et Beauvais. C'est sous cet angle qu'une fusion peut être engagée : l'affirmation d'une autonomie et d'une indépendance irréductible. Plus que d'action territoriale, il s'agit de visibilité territoriale. En actant l'existence d'une agglomération au centre du département qui ne soit soumise, ni à Beauvais, ni à Creil, ni à Compiègne, le Pays clermontois prendrait la place qu'il mérite dans le paysage institutionnel

départemental. À cette fin, la question de la collectivité avec laquelle fusionner se pose. J'estime utile à cet égard de faire feu de tout bois. La porte doit être ouverte, grande ouverte même, à toutes les collectivités limitrophes du pays clermontois. Qu'il s'agisse du Plateau picard ou de la Vallée dorée, deux territoires dont beaucoup d'élus aspirent, comme les clermontois, à l'indépendance vis-à-vis des blocs urbains. Dans ce travail de rapprochement, le clermontois est toutefois naturellement porté vers le Plateau picard, avec lequel un travail territorial commun a déjà été engagé par le passé. Quoi qu'il en soit, pour l'une et l'autre de ces collectivités voisines le message doit être celui de l'ouverture, avec, en tête, le maintien d'un service public accessible et de proximité.

Oui, la fusion peut être une condition nécessaire pour affirmer qu'une vie existe en dehors des trois blocs urbains. Pour autant, il reste obligatoire de défendre l'idée d'une collectivité de la vie quotidienne, reconnue par les populations. Pourquoi ? Car dans les faits, le sentiment d'appartenance à des intercommunalités s'est rarement développé pour une raison absolument fondamentale : l'approbation citoyenne est trop souvent négligée. C'est la raison pour laquelle j'avais proposé et propose encore l'instauration de débats publics entre des experts de la question territoriale, et d'un référendum public local au cours duquel toutes les données relatives aux compétences, à la localisation des services publics, aux moyens financiers, aux finances publiques, aux ressources humaines, aux modes de gestion, entre autres, soient débattus. Sans cela, le projet de fusion n'aura aucune légitimité citoyenne car construit d'en haut. À la condition qu'un large débat public contradictoire soit organisé et que la population soit associée et consultée par voie de référendum, la création d'une quatrième agglomération au centre du département peut donc être une opportunité cohérente pour le clermontois, comme Claude Gewerc l'avait justement proposé.

➤ PAR DEREK CARVALHO

COM DE COM + COM DE COM QUEL NIVEAU DE SERVICES?



D'après les chiffres compulsés par Le Figaro, l'année 2016 fournit une indication peu encourageante pour le contribuable: alors qu'il n'y avait eu bien moins de mouvements, la part intercommunale de la taxe d'habitation des communes de plus de 10.000 habitants a augmenté de 0,19 point en moyenne (contre 0,012 point pour la part communale). Pourtant, la loi NOTRe avait pour but d'inciter aux économies d'échelle, et ainsi limiter les dépenses publiques de l'échelon communal, qui ont connu de fortes dérives ces dernières années. Or, les villes ayant des politiques publiques plus développées, moyens financiers supérieurs obligent, les communes rurales

réclament le même niveau de service que le centre urbain, comme l'indique Loïc Cauret, président délégué de l'Assemblée des communautés de France. Qui dit plus de services dit aussi plus d'impôts pour les financer. Sans compter que les fusions d'intercommunalités nécessitent d'harmoniser la fiscalité entre anciennes entités désormais regroupées, soit la part intercommunale de la taxe d'habitation et de la contribution foncière des entreprises. L'enjeu est de choisir si l'harmonisation se fera à la baisse ou à la hausse. L'Association des maires de France (AMF) reconnaît à cet égard que cela aura certainement un impact sur les contribuables. Le sujet est sur la table.



Route nationale 31

Du lobbying institutionnel, vite!

L'axe Beauvais - Clermont - Compiègne est fondamental au plan départemental car il relie le pôle aéroportuaire de Beauvais au pôle industriel et fluvial de Compiègne (Canal Seine Nord Europe). La commune de Clermont est au centre de cet axe qui traverse l'Oise. Si aujourd'hui, la verticalité des déplacements, vers Paris, concentre toutes les attentions, il n'en demeure pas moins que les déplacements horizontaux auront, aussi, leur place dans le futur. Sans ligne ferroviaire reliant Beauvais à Compiègne, il apparaît donc nécessaire de défendre l'idée, à terme, d'une augmentation de l'offre de transport sur cette route nationale, après une étude précise des flux. Le Pays clermontois pourrait prendre la tête d'un lobbying institutionnel à cette fin, en prenant l'initiative d'un travail commun avec les élus des communes traversées.



Fusion intercommunale

Les conditions d'un partenariat utile ✓



Un service public accessible et identifié, ayant le souci de répondre avec souplesse et proximité aux besoins de la population ;



Une assemblée intercommunale encourageant le pluralisme et le débat d'idées, soucieuse de la souveraineté des communes ;



Une politique d'investissements publics fléchés pour développer les infrastructures et les équipements du territoire ;



Une gouvernance respectueuse des agents publics, soucieuse d'associer les personnels des collectivités à toutes les étapes de la fusion ;